



MAIRIE  
DE

**LUNEL-VIEL**

34400

Tél. : 04 67 83 46 83  
Fax : 04 67 83 46 80  
Courriel : mairie@ville-lunelviel.fr  
www.ville-lunelviel.fr

## 2. URBANISME

### 2.2. Documents d'urbanisme

Arrêté de mise à jour

N° 108/2012

#### du Plan Local d'Urbanisme la Commune de Lunel-Viel

Le Maire de LUNEL-VIEL

Vu le code de l'Urbanisme, et notamment ses articles R. 123-14 et R. 123-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 juin 2008 prescrivant la révision du POS et sa transformation en PLU,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 Mai 2009 adoptant le périmètre de protection modifié de l'orangerie du château,

Vu le porter à connaissance complémentaire en date du 16 Octobre 2009 adressé par la DDTM relatif au Périmètre de Protection Modifié de l'orangerie du château,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 64/2012 en date du 2 Juillet 2012 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 65/2012 en date du 2 Juillet 2012 approuvant le Périmètre de Protection Modifié de l'orangerie du Château,

### ARRETE

#### Article 1 :

Le Plan Local d'Urbanisme de Lunel-Viel est mis à jour à la date du présent arrêté sur le point suivant : Périmètre de Protection Modifié (PPM) de l'orangerie du château (servitude d'utilité publique).

A cet effet, les documents graphiques et écrits du Plan Local d'Urbanisme seront repris en conséquence.

#### Article 2 :

Ces documents sont tenus à disposition du public à la mairie.

#### Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois.

#### Article 4 :

Monsieur le Maire et Madame la directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
COMPTÉ TENU DE LA RÉCEPTION  
EN PRÉFECTURE LE ..... 8/10/2012 .....  
ET DE LA PUBLICATION LE ..... 8/10/2012 .....



